

## **DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive  
– FSSE JBX/CL  
N° 2019-D-376

### **FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BUREAU DES ETUDIANTS STAPS**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,

VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du forum sport santé environnement édition 2019, est approuvée la convention de partenariat avec l'association Bureau des étudiants STAPS, située La Croix du Milieu 16400 La Couronne.

**Article 2** – L'association s'engage à participer au forum sport santé environnement les 7 et 8 septembre 2019 à l'espace Carat, notamment à l'accueil et au conseil du public, à l'encadrement des espaces d'animation et à l'enquête de satisfaction auprès du public.

**Article 3** – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à assurer l'accueil et l'encadrement des étudiants, à prendre en charge leurs frais de repas, à mentionner la participation de l'association en qualité de partenaire et à rémunérer les étudiants à hauteur de 50 € par jour et par étudiant participant, dans la limite de 1 500 €.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 septembre 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **16/09/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **16/09/2019**